

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 1er décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE : 13 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 8 |
| Votants : | 10 |

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 18h32,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ABLOUH, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mmes. ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, DELANNAY, BAUDRY.
Mrs. GOURVENEK, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme BERCOVICI
Mme SEVAULT

Procuration à Mme DELANNAY
Procuration à Mme BELHADJ-ADDA

Absents excusés : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICI, SEVAULT.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : GOÛTER LOTO

Dans le cadre des animations Seniors, le C.C.A.S. organisera un Goûter Loto au cours du premier trimestre 2023.

A l'occasion du Goûter Loto, le C.C.A.S. distribuera plusieurs lots dont le coût sera entièrement à la charge du C.C.A.S..

Après avoir entendu les explications de Madame BELHADJ-ADDA et sur sa proposition,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE que le coût du goûter loto et les lots seront entièrement à la charge du C.C.A.S..

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette manifestation.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le douze décembre deux mille vingt-deux



Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,

Marwa ABLOUH